

SOCIAL : Eurobenne condamnée à payer après l'accident du travail d'un de ses employés

La société [EUROBENNE:586080020] / T : 03.23.09.90.90 (siège à Tugny-et-Pont), constructeur de bennes, vient d'être condamnée à payer 5.000 € d'amende, dont 3.000 € avec sursis, suite à l'accident du travail dont avait été victime l'un de ses employés au mois de mars 2013. La victime avait été amputée d'une phalange après un accident avec un pistolet à peinture. www.eurobenne.fr